

**Association Initiative pour le Développement de
Bayonnais-Haïti
8 rue Chapu - 77270 Villeparisis/ Seine Marne**

Réf : Déc. 24 - 01 / IDBH/2024

Villeparisis, le 1^{er} août 2024

ACTE DE NOMINATION

Le premier jour du mois d'août deux mil vingt-quatre,

Devant moi, **Francerne FRANCOIS**, Président de l'Association Initiative pour le Développement de Bayonnais - Haïti, agissant en ma qualité de Président de l'Association Initiative pour le Développement de Bayonnais - Haïti, dont le siège social est situé au 8 rue Chapu - 77270 Villeparisis, déclare et atteste ce qui suit :

Article 1 : Nomination au Poste de Représentant Principal à HAITI

Conformément aux dispositions des statuts de l'Association Initiative pour le Développement de Bayonnais - Haïti, est nommé Monsieur **Gilbert JEAN FRANCOIS** au poste du **Représentant de l'Association Initiative pour le Développement de Bayonnais - Haïti à HAITI**.

Article 2 : Champ d'Application

Monsieur **Gilbert JEAN FRANCOIS** assumera de plein droit ses fonctions du Représentant de l'Association Initiative pour le Développement de Bayonnais - Haïti sur l'ensemble du territoire d'HAITI.

Article 3 : Rémunération

Monsieur **Gilbert JEAN FRANCOIS** exercera ses fonctions à titre bénévole et sans aucune rémunération.

Article 4 : Entrée en Vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter de la date de signature du présent acte.

Article 5 : Durée du Mandat

La durée du mandat de Monsieur **Gilbert JEAN FRANCOIS** en tant que Représentant de l'Association Initiative pour le Développement de Bayonnais - Haïti à HAITI est fixée à 5 ans, renouvelable ou non, à compter de la date d'entrée en vigueur.

**Association Initiative pour le Développement de
Bayonnais-Haïti
8 rue Chapu - 77270 Villeparisis/ Seine Marne**

Article 6 : Responsabilités et Obligations

Monsieur **Gilbert JEAN FRANCOIS** s'engage à représenter l'Association Initiative pour le Développement de Bayonnais - Haïti avec intégrité et diligence, à respecter les statuts de l'association, et à rendre compte de ses activités régulièrement au Président et au Conseil d'Administration.

Article 7 : Modalités de Résiliation

La présente nomination peut être résiliée par l'Association Initiative pour le Développement de Bayonnais - Haïti à tout moment, avec ou sans motif, par un préavis écrit de 30 jours.

De même, Monsieur **Gilbert JEAN FRANCOIS** peut démissionner de ses fonctions par un préavis écrit de 30 jours.

Article 8 : Confidentialité

Monsieur **Gilbert JEAN FRANCOIS** s'engage à respecter la confidentialité des informations relatives à l'Association Initiative pour le Développement de Bayonnais - Haïti, obtenues dans l'exercice de ses fonctions, et ce même après la fin de son mandat.

Fait à Villeparisis, le 1^{er} août 2024.

Signature

Pour l'IDBH
Monsieur Francerne FRANCOIS
Président